



CODE ÉTHIQUE ELACIN FRANCE

Version mise à jour : Janvier 2026

Code Éthique - Elacin France

Version mise à jour : Janvier 2026

Périmètre d'application : France.

Références légales (rappel) :

- Loi n° 2016-1691 dite "Sapin II" (lutte contre la corruption et les lanceurs d'alerte).
- Loi n° 2022-401 dite "Waserman" (protection des lanceurs d'alerte).
- Règlement (UE) 2016/679 — RGPD et Loi Informatique et Libertés pour les données personnelles.
- Code de la commande publique (achats publics) et Code du travail (santé, sécurité, harcèlement).

SOMMAIRE

03

NOS ENGAGEMENTS

- 04 Objectif du Code Éthique
- 06 Votre outil d'alerte : Signal'Ethique
- 07 Conformité aux lois, règlements et normes

08

NOS COLLABORATEURS

- 09 Leadership
- 10 Santé, sécurité et bien-être
- 11 Inclusion sociale et diversité
- 12 Intimidation et harcèlement
- 13 À l'écoute de nos collaborateurs

NOTRE INTÉGRITÉ DANS LES AFFAIRES

14

- 15 Corruption et trafic d'influence
- 16 Fraude
- 17 Conflit d'intérêts
- 18 Concurrence loyale
- 19 Paiement de facilitation
- 20 Cadeaux et invitations
- 21 Relations clients et fournisseurs

NOS PRODUITS ET ACTIFS

22

- 23 Excellence produit
- 24 Protection des actifs
- 25 Communication

NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

26

- 27 Environnement
- 28 Droits humains
- 29 Activités politiques et lobbying

NOS VALEURS



Intégrité

Être intègre

- + Faire preuve de probité
- + Ne pas faire de fausses promesses
- + Agir avec professionnalisme en respectant le code de conduite de l'entreprise



Transparence

Être transparent

- + Bonnes ou mauvaises, toutes les informations se partagent
- + Informer proactivement sur les progrès accomplis
- + Ne pas créer de surprise sciemment



Responsabilité

Être responsable

- + Une promesse non tenue est sans valeur
- + Être discipliné et achever ce que vous avez commencé
- + Admettre et apprendre de ses erreurs
- + Ne pas se réfugier derrière des excuses

L'amélioration continue
avec le souci du plus
grand intérêt à long
terme pour Elacin

NOS ENGAGEMENTS



Depuis sa création, Elacin est profondément ancré dans des valeurs d'Intégrité, Transparence et Responsabilité. Ces principes ne sont pas de simples mots ; ils sont le cœur battant de notre entreprise, partagés et incarnés par chacun de nos collaborateurs. Ils constituent notre force collective, nous permettant d'être un partenaire digne de confiance pour nos clients et l'ensemble de nos parties prenantes. Pour nous, le respect de ces valeurs est plus qu'une ligne de conduite : c'est une évidence, une obligation morale et un devoir quotidien.

Cette nouvelle édition de notre Code Éthique est une réaffirmation solennelle de nos engagements. Elle vise à éclairer et à guider l'attitude que nous devons adopter dans toutes les facettes de notre environnement professionnel : nos activités, nos interactions avec nos collègues, et nos relations avec nos clients et partenaires. Ce Code est conçu pour dissiper toute incertitude qui pourrait survenir face à des situations complexes, et pour renforcer notre détermination inébranlable à prévenir et à lutter contre toute transgression de nos principes éthiques. Je vous invite donc à en prendre connaissance avec la plus grande attention et à veiller à son application rigoureuse, afin que chaque jour chez Elacin soit synonyme d'un environnement de travail où l'intégrité et le bien-être de tous sont une priorité.

Bas FLESKENS • CEO Groupe

OBJECTIF DU CODE ÉTHIQUE

Ce Code Éthique a pour objectif de rappeler les principes d'intégrité, neutralité, fair-play, équité et conformité, attendues par Elacin France.

A qui s'applique le Code Éthique ?

Le Code Éthique s'applique à tous les collaborateurs d'Elacin France.

Nous attendons également de nos partenaires externes les mêmes exigences d'intégrité et de conformité.

Un Code Éthique à destination de nos fournisseurs est à ce titre disponible sur le site institutionnel de Elacin France.

Que se passe-t-il en cas de non-respect du Code Éthique ?

Chaque collaborateur peut être amené à prendre, dans l'exercice de ses fonctions, une décision qui engage la responsabilité d'Elacin France et compromet sa réputation.

Nous avons tous la responsabilité de connaître le Code Éthique et d'agir conformément à ses principes. Des sessions de formation dédiées sont dispensées afin d'en renforcer la compréhension.

Le non-respect du Code Éthique peut avoir des conséquences très graves, autant pour l'entreprise que pour les personnes impliquées. En fonction de la nature de la violation par le collaborateur, des sanctions disciplinaires peuvent lui être appliquées conformément à la législation locale et à la politique interne d' Elacin France. En aucun cas, l'ignorance du Code Éthique ne sera considérée comme une excuse.

Pour une parfaite compréhension des règles de bonne conduite, chaque thématique couverte par ce Code Éthique contient :

- + Les principes directeurs
- + Les comportements à adopter et ceux à éviter
- + Quelques exemples sous forme de questions-réponses
- + La documentation de référence
- + Les contacts de référence



C'est un outil vivant qui a vocation à évoluer continuellement pour s'adapter au mieux à nos activités.

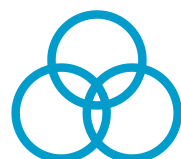
C'est donc toujours la dernière version mise à jour du Code Éthique et des documents de référence qui s'appliquera.

OBJECTIF DU CODE ETHIQUE

Il est conçu pour guider notre conduite et nos décisions individuelles et collectives conformément à ces principes :



Avec tous nos
collaborateurs
et partenaires



Dans toutes
nos activités



Partout
où nous
opérons



À tout
moment

QUE FAIRE SI

**Une situation n'est pas
couverte par le Code Éthique.**

Il est impossible d'anticiper toutes les situations. Nous vous encourageons à faire preuve de discernement et, en cas de doute, à demander conseil avant d'agir.

**Les lois ou réglementations
françaises sont plus ou moins
restrictives que le Code
Éthique.**

Dans tous les cas, les exigences les plus strictes et répressives prévalent.

OÙ LE TROUVER

- + Une version interactive du Code Éthique est consultable et disponible en téléchargement via Teams et sur LUCCA.
- + Toute la documentation de référence est accessible dans Teams.



Document de référence

- EF_PRO_ETH-SANCTION_FR_V 1.0



VOTRE OUTIL D'ALERTE: « Signal'Ethique »

Notre objectif commun est de prévenir et de détecter toute violation des principes éthiques afin qu' Elacin France puisse prendre les mesures appropriées et remédier à la situation.

Nous vous invitons à dialoguer avec nous, à solliciter des conseils, à poser des questions, à partager vos préoccupations et à signaler tout manquement avéré ou présumé au Code Éthique.

POSER DES QUESTIONS ET EXPRIMER SES PRÉOCCUPATIONS AIDENT ELACIN FRANCE À PROTÉGER SA CULTURE DE L'INTÉGRITÉ

DÉTECTEZ



Cela est-il
**INCOMPATIBLE
AVEC NOS
VALEURS ?**



Cela peut-il
**NUIRE À LA
RÉPUTATION
D'ELACIN ?**



Est-ce une
**VIOLATION DU
CODE ÉTHIQUE ?**



Cela semble-t-il
**CONTRAIRE À
L'ÉTHIQUE ?**

EXPRIMEZ-VOUS !

Contact :

- + Votre Manager
- + Vos référents éthiques
- + Votre Directeur
Financier ou des
Ressources Humaines

CONFIDENTIALITÉ ET ABSENCE DE REPRÉSAILLES

Il faut du courage pour poser des questions ou exprimer ses préoccupations. Soyez assuré que toute question ou alerte sera traitée par Elacin France avec confidentialité et sans risque de représailles.

Conformément aux règles nationales et internationales de protection des lanceurs d'alerte, Elacin France ne tolère aucune forme de représailles ou d'intimidation à l'encontre de toute personne effectuant un signalement honnêtement et de bonne foi.

En revanche, toute personne qui abuserait du système d'alerte ou signalerait des faits de mauvaise foi, dans l'intention de nuire ou en sachant qu'ils sont faux, sera soumise à des sanctions disciplinaires (voir la procédure EF_PRO_ETH-SANCTION_FR_V1.0)



Uniquement lorsque votre équipe de Direction et des Ressources Humaines ne peuvent pas traiter le problème, utilisez l'outil [«Signal'Ethique»](#) accessible via LUCCA



Document de référence

- EF_PRO_ETH-ALERTE_FR_V1.0
- EF_PRO_ETH-SANCTION_FR_V1.0

CONFORMITÉ AUX LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET STANDARDS

NOS PRINCIPES

Une responsabilité individuelle

Chaque collaborateur doit, en toutes circonstances, se conformer à la réglementation applicable, y compris aux politiques et règles internes d'entreprise. Elacin France ne tolère aucune pratique contraire. L'ignorance ne sera jamais considérée comme une excuse.

Un risque collectif

En cas d'infraction, le collaborateur concerné et l'entreprise sont exposés à des sanctions.

✓ À FAIRE

- + S'informer régulièrement de la réglementation applicable concernant ses fonctions ou son domaine d'activité.
- + Demander conseil avant d'agir en cas de doute sur la réglementation applicable.
- + Signaler tout comportement contraire commis par un collaborateur ou par un partenaire.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Se rendre complice d'un acte illégal ou non-conforme.
- + Dissimuler ou ignorer toute situation illégale ou non-conforme.
- + Prendre une décision en méconnaissant la réglementation applicable.

QUE FAIRE SI

Un client me demande d'accepter une clause contractuelle qui me semble contraire à nos standards. Que dois-je faire?

Avant toute acceptation, vous êtes tenu de contacter l'un des contacts de référence qui prendra les mesures nécessaires pour vérifier la validité juridique de cette clause.

Je pense qu'une action n'est pas conforme aux lois et réglementations applicables. Comment dois-je réagir?

Vous devez tout d'abord vérifier et préciser les faits, les circonstances et les raisons d'une telle action. Si vous concluez que le risque d'infraction existe, vous devez informer immédiatement l'un des contacts de référence.

Certaines lois et réglementations locales requises dans le pays où je travaille diffèrent de certaines exigences mentionnées dans le présent Code Éthique. Que dois-je appliquer ?

En cas de conflit entre votre réglementation locale et le présent Code Éthique, vous devez toujours appliquer l'exigence la plus stricte. En cas de doute, demandez conseil à l'un des contacts de référence.



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »





NOS COLLABORATEURS

elacin{
hearing protection

LEADERSHIP

NOS PRINCIPES

Développer un esprit collectif

Animer et faire grandir les collaborateurs dans la poursuite d'objectifs collectifs est au cœur de la mission des managers.

Promouvoir une culture éthique

Tous nos managers ont pour mission de créer et d'entretenir une culture d'intégrité et d'éthique au sein de leur équipe.

✓ À FAIRE

- + Assurer la diffusion et la mise en œuvre du Code Éthique.
- + Les collaborateurs doivent se sentir libres de poser des questions ou de signaler un problème sans crainte. Écoutez, soyez disponible et traitez chaque préoccupation avec sérieux et confidentialité.
- + Gérer toute problématique d'intégrité ou d'éthique soulevée

✗ À NE PAS FAIRE

- + Ignorer une préoccupation soulevée par un collaborateur.
- + Éviter ou refuser de soutenir
- + un collaborateur en quête de conseil ou d'aide
- + Mettre l'intérêt individuel au premier plan.

QUE FAIRE SI

Je suis manager et un membre de mon équipe signale un problème d'éthique. Que dois-je faire ?

Il est d'abord impératif de respecter une totale confidentialité sur l'alerte soulevée et l'identité du lanceur d'alerte. Rassemblez auprès du collaborateur l'ensemble des faits et partagez cette préoccupation avec l'un des contacts de référence.

Je rencontre des difficultés pour prendre une décision suite à une préoccupation d'ordre éthique soulevée par un membre de mon équipe. Comment dois-je réagir ?

Si vous rencontrez une situation qui soulève des problématiques supposées ou avérées d'ordre éthique, ne prenez pas une décision seule et dans la précipitation. Rassemblez-les faits et faites remonter les signalements de tout collaborateur par le dispositif d'alerte dédié.

Je ne sais pas si la culture d'intégrité est correctement appliquée par les membres de mon équipe. Comment puis-je m'en assurer ?

Nous vous encourageons à identifier et contrôler régulièrement les risques potentiels de violation du Code Éthique au sein de votre équipe. Favorisez les échanges, garantisiez que le Code Éthique est connu et compris par sa promotion et des évaluations. Une formation individuelle doit être suivie par tous les collaborateurs.



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »



SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

NOS PRINCIPES

Un environnement sain et sécurisé

La prévention et la lutte contre les accidents du travail et maladies professionnelles sont un engagement fondamental d'Elacin France.

Bien-être au travail

Elacin France veille à favoriser la qualité de vie sur le lieu de travail, reste attentif à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et encourage une attitude positive et solidaire entre collaborateurs.

✓ À FAIRE

- + Respecter chaque jour les règles de santé et de sécurité.
- + Savoir ce qu'il faut faire en cas d'urgence sur le lieu de travail et se conformer rapidement à toutes les consignes d'évacuation.
- + Se protéger soi-même et les autres
- + Signaler rapidement toute situation, même mineure, susceptible de nuire à la santé et à la sécurité au travail.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Mettre en danger vos collègues ou vous-même.
- + Rester passif et silencieux face à toute situation critique pour la santé et la sécurité de vos collègues ou vous-même.
- + Entretenir une atmosphère négative ou nuisible au bien-être collectif.

QUE FAIRE SI

Je dois porter un équipement de protection individuelle pour effectuer mon travail. Comment puis-je être sûr de travailler en toute sécurité ?

Elacin France, en tant qu'employeur, détermine si un EPI convient à un usage particulier en tenant compte de l'environnement de travail et des risques associés. Conformez-vous à toute instruction requise par Elacin France à cette fin. Avant toute utilisation, vous êtes également tenu de lire tout étiquetage, avertissement, information et notice d'instruction fournis avec l'équipement de protection individuelle mis à votre disposition. En cas de doute, demandez conseil à l'un des contacts de référence.

Je suis confronté à certaines difficultés au travail et je considère que mon environnement de travail a un impact négatif sur mon bien-être. Que dois-je faire ?

Nous vous encourageons à en discuter rapidement avec l'un des contacts de référence afin de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées. Plus vous attendrez, plus cette situation inconfortable aura un impact négatif sur votre propre sentiment de bien-être, vos performances au travail, votre équilibre personnel.

Je suis opérateur logistique chez Elacin France. J'ai constaté qu'un équipement ne fonctionne pas correctement. Que dois-je faire ?

Tout d'abord, cessez immédiatement d'utiliser cet équipement. Afin d'éviter tout risque potentiel pour la sécurité et la santé des autres, partagez cette information autour de vous et signalez immédiatement cette situation au responsable de l'entrepôt ainsi qu'à l'un des contacts de référence afin que les mesures correctives appropriées puissent être mises en œuvre au plus vite.



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »



INCLUSION SOCIALE ET DIVERSITÉ

De quoi s'agit-il ?

La discrimination désigne tout traitement inégal basé sur le genre, l'âge, le handicap, la nationalité, la couleur, la classe sociale, la situation familiale, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, la culture, les opinions politiques ou toute autre caractéristique.

NOS PRINCIPES

Le respect comme valeur clé

L'inclusion et la diversité sociales contribuent à la richesse de notre culture d'entreprise.

Pas de discrimination

Les décisions en matière de recrutement, de formation et de promotion chez Elacin France sont exclusivement fondées sur les qualifications, les compétences et l'expérience professionnelle.

✓ À FAIRE

- + Agir envers les autres, en interne et en externe, avec ouverture et respect des différences culturelles.
- + S'opposer à tout comportement inapproprié.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Tenir des propos ou avoir un comportement discriminatoire ou non respectueux des différences.
- + Favoriser certains collaborateurs.

QUE FAIRE SI

Ma collègue est très engagée et obtient de bons résultats. Mais au cours de l'année dernière, plusieurs collègues masculins ont été promus ou ont obtenu une augmentation, malgré des résultats moins bons. Je soupçonne qu'elle soit victime de discrimination parce qu'elle est une femme. Comment dois-je réagir ?

Si vous soupçonnez des pratiques discriminatoires au sein de votre équipe, vous êtes prié de le signaler à l'un des contacts de référence.

Un de mes collègues raconte souvent des blagues racistes et homophobes offensantes. Certains de mes collègues se sentent offensés et mal à l'aise, mais personne n'ose lui dire d'arrêter. Que dois-je faire ?

Si vous êtes témoin de discriminations, faites preuve de courage et opposez-vous à tout comportement inapproprié. Vous pouvez également faire part de ces agissements à l'un des contacts de référence.



Document de référence

EF_PRO_ETH-
DISCRIMINATION_FR_V1.0



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »



INTIMIDATION ET HARCÈLEMENT

De quoi s'agit-il ?

L'intimidation et le harcèlement désignent tout agissement déplacé et répété envers une autre personne, qu'il soit verbal, visuel ou physique, créant un environnement de travail intimidant, hostile, offensant ou menaçant.

NOS PRINCIPES

Pas d'intimidation ou de harcèlement

Elacin France s'attache à fournir un environnement de travail exempt de toute forme d'intimidation ou harcèlement.

Dignité et professionnalisme

Tout collaborateur ou partenaire doit être traité avec dignité et professionnalisme.



À FAIRE

- + Être à l'écoute de toute personne exprimant une inquiétude ou un problème d'intimidation ou de harcèlement.
- + S'opposer à tout comportement inapproprié.



À NE PAS FAIRE

- + Pratiquer toute forme de harcèlement par humaines, les mots, gestes, commentaires ou contacts physiques déplacés.
- + Afficher des images ou des objets offensants.

QUE FAIRE SI

Mon manager m'envoie régulièrement des messages sexuellement explicites. Je me sens très mal à l'aise. Comment dois-je réagir ?

Nous ne tolérons pas ce comportement, que ce soit pendant ou en dehors des heures de travail, quel que soient le contexte et la situation. Nous vous encourageons à demander explicitement à votre manager d'arrêter. Afin de garantir une action rapide et efficace, vous pouvez également en informer l'un des contacts de référence pour obtenir de l'aide et décider de la conduite à tenir.

Mon responsable peut se montrer très intimidant. Je sais que c'est pour nous inciter à faire un travail de qualité mais, parfois, il peut se montrer humiliant, ce qui nuit au moral de toute l'équipe. Que puis-je faire ?

Le rôle de votre responsable est de stimuler et de motiver son équipe à effectuer un travail de qualité. Ainsi, il est tout à fait justifié qu'il évalue la performance des membres de l'équipe ou fasse des commentaires à ce propos. Cependant, un responsable doit également traiter son équipe avec respect et agir de manière appropriée. Si vous considérez que vous n'êtes pas traité de façon professionnelle, vous devez essayer d'en parler à votre responsable. Vous pouvez également consulter votre responsable des ressources. Pratiquer toute forme de harcèlement par humaines.



Document de référence

P MNG 0 88 - Discrimination et harcèlement



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »



À L'ÉCOUTE DE NOS COLLABORATEURS

NOS PRINCIPES

Favoriser le dialogue

Permettre aux collaborateurs d'exprimer leur opinion et garantir un dialogue social constructif sont essentiels pour Elacin France.

Représenter les collaborateurs

Tout collaborateur a le droit de constituer, adhérer et être actif dans des syndicats ou des instances représentatives du personnel.

✓ À FAIRE

- + Partager ouvertement vos préoccupations.
- + Connaître les représentants et instances représentatives du personnel.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Traiter les membres des syndicats ou des instances représentatives du personnel différemment des autres collaborateurs.
- + Influencer le libre choix des collaborateurs de former ou d'adhérer à un syndicat.

QUE FAIRE SI

Je prévois un changement qui pourrait avoir un impact sur l'organisation et les équipes. Dois-je impliquer les instances représentatives du personnel ?

Tout d'abord, demandez conseil à l'un des contacts de référence. Selon les lois et réglementations locales en vigueur, il peut être obligatoire d'impliquer les syndicats ou instances représentatives du personnel.



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »

Un membre de mon équipe souhaite être élu représentant syndical. Que dois-je faire ?

Elacin France respecte le droit de ses collaborateurs d'adhérer à un syndicat. En tant que manager, vous ne devez pas intervenir dans ce processus. Si votre collaborateur est élu, vous devrez vous assurer qu'il peut remplir ses obligations syndicales et examiner l'impact sur la charge de travail de votre équipe.





NOTRE INTEGRITE DANS LES AFFAIRES

elacin{
hearing protection

CORRUPTION ET TRAFIC D'INFLUENCE

De quoi s'agit-il ?

La corruption désigne le fait de promettre, donner, solliciter ou recevoir, directement ou indirectement, de l'argent ou tout autre objet de valeur dans le but d'obtenir un avantage injustifié ou influencer une décision. Elle ne nécessite pas toujours d'acte matériel. Le trafic d'influence désigne le fait pour une personne de se faire rémunérer pour influencer une décision qui sera prise par un tiers. La corruption ou le trafic d'influence peut être actif ou passif.

NOS PRINCIPES

Une interdiction formelle

Toute forme de corruption ou de trafic d'influence, qu'elle soit directe ou indirecte, active ou passive, publique ou privée, est strictement interdite.

Zéro tolérance

Parce qu'il engage la responsabilité de l'entreprise et des collaborateurs impliqués, tout comportement contraire, y compris la simple intention ou tentative de corruption ou de trafic d'influence, sera sanctionné par Elacin France avec une tolérance zéro.

✓ À FAIRE

- + Refuser toute forme de corruption ou de trafic d'influence commise par un collaborateur ou par un partenaire.
- + Suivre les formations dédiées à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence organisées par Elacin France.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Se rendre complice d'un acte de corruption ou de trafic d'influence.
- + Dissimuler ou ignorer toute situation de corruption ou de trafic d'influence.



QUE FAIRE SI

Je travaille sur une demande de permis de construire pour l'extension de notre centre de distribution. Je sais qu'une telle demande est complexe car de nombreuses autorisations sont nécessaires et le résultat est incertain. Un consultant m'a proposé son aide, affirmant bien connaître le fonctionnaire qui prendra la décision. Dois-je accepter ?

Il est important de vérifier la réputation et les références de ce consultant. Faire appel à une assistance extérieure peut être utile, mais il faut s'assurer que nous ne payerons que pour son expertise technique. De plus, il faut éviter toute forme de corruption ou d'influence induite, surtout si le consultant met en avant une relation personnelle avec le décisionnaire. Soyez donc prudent.

Alors que je travaille sur la réponse à un appel d'offres organisé par un client potentiel, l'acheteur de cette société cliente exige le paiement d'un dessous-de-table pour sélectionner Elacin France comme fournisseur, ou me demande un accord tarifaire favorable en contrepartie d'un luxueux week-end. Puis-je accepter pour remporter le marché ?

C'est de la pure corruption ! Vous ne devez jamais, directement ou indirectement, accepter ou recevoir, à quelque moment que ce soit, toute forme de commission occulte, pot-de-vin, ou autre compensation, quel qu'en soit le montant et la provenance, secteur privé ou public, et quelque soit le contexte et particulièrement dans le cadre d'un appel d'offres. Dans une telle situation, vous êtes tenu de refuser et de signaler immédiatement la situation à l'un des contacts de référence.

Un de nos fournisseurs m'informe qu'il peut envoyer des échantillons de produits supplémentaires à mon adresse personnelle car il en a en trop. Puis-je accepter ?

Il est important de refuser cette proposition pour éviter toute influence inappropriée. Les échantillons doivent rester limités au strict nécessaire, sans usage privé ni vente.

Un collègue m'a dit avoir reçu un bon cadeau d'un fournisseur pour un week-end dans un hôtel de luxe. Est-ce normal ?

Il est important de lui rappeler que cela constitue une violation du Code Éthique, notamment de la procédure « Cadeaux et invitations ». Il doit donc refuser le cadeau et le retourner au fournisseur. Si le collègue refuse ou si la situation vous semble suspecte, il faut en informer un contact responsable.



Document de référence

- EF_PRO_ETH-CORRUPTION_FR_V1.0
- EF_PRO_ETH-CONFLIT_FR_V1.0
- EF_PRO_ETH-PAIEMENT_FR_V1.0
- EF_PRO_ETH-CADEAU_FR_V1.0



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »

FRAUDE

De quoi s'agit-il ?

La fraude désigne un acte illicite qui se caractérise par la tromperie, la dissimulation ou l'abus de confiance (ex : déclarations financières fausses ou mensongères, détournement de fonds, vol d'actifs de l'entreprise, fausses déclarations à un tiers, falsification ou usurpation d'identité, virements bancaires falsifiés ou frauduleux, cyber-attaque, blanchiment d'argent, malversation, surfacturation,...).

NOS PRINCIPES

Une vigilance constante

Tout collaborateur se doit de prévenir, détecter et lutter contre tout type de fraude, interne ou externe.

Exactitude des données financières

Chaque collaborateur a le devoir de s'assurer que toute information financière qu'il fournit est exacte.

✓ À FAIRE

- + Réagir immédiatement face à toute demande inhabituelle pouvant cacher une démarche frauduleuse.
- + Respecter les procédures comptables internes d'Elacin France.
- + S'assurer de la fiabilité des informations et données utilisées et obtenir les documents justificatifs.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Fausser ou manipuler des données.
- + Communiquer des informations pouvant être utilisées à des fins frauduleuses.

QUE FAIRE SI

Je suis comptable et une personne, se présentant comme le président de la société, avec laquelle je n'ai pas de contact professionnel régulier, m'appelle pour une demande urgente et inhabituelle de transfert de fonds. Que dois-je faire ?

C'est un signe typique de fraude. Ne paniquez pas et ne transférez aucun fonds de votre propre chef. Vous êtes tenu de vérifier la source et de signaler immédiatement cette demande à l'un des contacts de référence et au directeur financier.

Je travaille au département Finance et j'ai reçu un email apparemment émis par une autorité publique demandant de se connecter à un site internet afin de pouvoir télécharger certaines informations financières à des fins statistiques. Comment dois-je réagir ?

Si cette demande est inhabituelle, vous devez vous adresser à votre responsable et vérifier si cette demande émane réellement d'une autorité publique. Il peut s'agir d'une tentative d'hameçonnage.

Je suis responsable d'un projet et le prestataire externe facture, pour la réalisation des services en lien avec ce projet, un montant supérieur au montant budgété. Puis-je répartir le coût sur plusieurs mois pour dissimuler ce dépassement ?

Absolument pas. Un reporting inexact des coûts est une manipulation des comptes de l'entreprise et est strictement interdit.

Mes ventes mensuelles sont inférieures à l'objectif de performance individuelle qui m'a été fixé. J'ai donc appelé un client pour qu'il passe une commande de produits d'un montant significatif, qu'il retournera le mois prochain pour être crédité. Est-ce acceptable ?

Ce type de manipulation visant à obtenir un bonus mensuel est formellement interdit et peut entraîner de graves sanctions pour le collaborateur concerné.



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »

CONFLIT D'INTÉRÊTS

De quoi s'agit-il ?

Le conflit d'intérêts désigne toute situation dans laquelle un collaborateur a un intérêt privé ou personnel susceptible d'influencer l'objectivité d'une décision interne ou externe, en particulier dans le cadre d'une négociation contractuelle, d'un choix de partenaire ou d'un recrutement.

NOS PRINCIPES

Préserver l'objectivité

Elacin France ne permet pas que des intérêts personnels entrent en conflit avec les intérêts d'Elacin France.

Déclarer tout risque

Tout risque de conflit d'intérêts doit être déclaré par le collaborateur concerné.

✓ À FAIRE

- + S'interroger sur le risque de conflit d'intérêts avant toute action ou décision.
- + Gérer, en tant que manager, toute situation de conflit d'intérêts et prendre une décision en fonction des circonstances.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Dissimuler ou ignorer toute situation de conflit d'intérêts.
- + Participer à une négociation ou décision impliquant un ami ou un proche sans information et approbation préalables.

QUE FAIRE SI

J'ai financièrement investi dans une société qui est un fournisseur participant à un appel d'offres organisé par Elacin France. Que dois-je faire ?

Vous devez immédiatement en informer votre manager et vous abstenir de participer à la procédure de sélection du fournisseur. Vous devez également vous assurer que vous n'influencerez pas la décision finale.

Je suis acheteur. Mon meilleur ami a été nommé responsable des ventes chez l'un de nos fournisseurs et je dois entamer la négociation commerciale annuelle fournisseur avec cet ami. Puis-je accepter de négocier avec lui ?

Vous devez immédiatement partager la situation avec votre responsable. Votre responsable l'analysera avec soin et de manière confidentielle et décidera si vous êtes en droit ou non de mener cette négociation.

Un ami me demande s'il existe des possibilités d'emploi chez Elacin France. Puis-je le renseigner ?

Elacin France encourage les recommandations par ses collaborateurs de candidats correspondant aux compétences recherchées. Une fois le CV transmis, vous ne pouvez en revanche participer sous aucune forme au processus de recrutement et devez en informer votre ami.



Document de référence

- EF_PRO_ETH-CONFLIT_FR_V1.0



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »

CONCURRENCE LOYALE

NOS PRINCIPES

Bannir toute pratique déloyale

Toute pratique déloyale ou anticoncurrentielle n'est aucunement tolérée par Elacin France.

Il est interdit de restreindre, fausser ou nuire au libre jeu de la concurrence, y compris par la menace.

Une responsabilité partagée

Elacin France exige de ses partenaires et de ses collaborateurs des pratiques commerciales conformes à la réglementation.

✓ À FAIRE

- + Éviter les contacts avec un concurrent.
- + Partager uniquement des informations publiques concernant un partenaire, un marché ou un concurrent.
- + Protéger les informations confidentielles ou sensibles d'Elacin France ou de ses partenaires.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Échanger avec un concurrent ou conclure une entente illicite avec lui sur les prix, marges, coûts, répartition marchée...
- + Dissimuler ou ignorer toute pratique déloyale ou anticoncurrentielle commise par un collaborateur ou par un partenaire.

QUE FAIRE SI

Lors des salons professionnels, il m'arrive de discuter de manière informelle avec certains concurrents des tendances générales de marché. À quoi dois-je faire attention ?

Les discussions sur les tendances générales de marché sont tolérées. Mais il est strictement interdit de divulguer ou de recueillir des informations sensibles pouvant nuire aux intérêts commerciaux d'Elacin France ou de ses concurrents. Si vous pensez que la conversation peut vous amener à divulguer des informations sensibles de manière non intentionnelle, quittez la conversation ou changez de sujet de discussion.

Lors d'un appel d'offres organisé par un client potentiel, un concurrent me propose de gonfler son offre afin qu'Elacin France puisse l'emporter. En échange, le concurrent me demande de faire de même pour un prochain appel d'offres client. Est-ce acceptable ?

Absolument pas. Une telle pratique est contraire à la législation sur la concurrence et peut exposer Elacin France et vous-même à des poursuites judiciaires et à des sanctions sévères. Vous devez rejeter la proposition et en informer immédiatement l'un des contacts de référence.

J'ai des relations amicales avec des personnes travaillant pour un concurrent d'Elacin France. Que dois-je faire lorsque j'ai des discussions informelles avec celles-ci ?

Toute discussion, même informelle et occasionnelle, avec les concurrents comporte un risque. Soyez très prudent et évitez toute conversation ou activité qui pourrait conduire à divulguer ou à recevoir des informations sensibles.



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »



PAIEMENT DE FACILITATION

De quoi s'agit-il ?

Le paiement de facilitation désigne le fait de verser une petite somme d'argent, directement ou indirectement, à un fonctionnaire pour la réalisation de formalités administratives, dans le but de faciliter ou accélérer l'octroi de services ou d'autorisations.

NOS PRINCIPES

Interdit

Ces paiements, même minimes, sont des actes de corruption et sont interdits.

La seule exception concerne les menaces à la santé, la sécurité ou la liberté de nos collaborateurs.

✓ À FAIRE

- + Refuser d'effectuer tout paiement de facilitation ou de permettre à un tiers de le faire en votre nom.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Se mettre en danger en refusant de verser un paiement de facilitation.

QUE FAIRE SI

Je suis en attente d'un visa de voyage d'affaires et l'employé du consulat m'informe qu'il peut accélérer la procédure de visa en contrepartie de 50 €. Si je refuse, je risque d'obtenir mon visa trop tardivement pour mon voyage d'affaires déjà planifié. Puis-je accepter ?

Vous devez refuser de payer même si vous risquez d'être obligé d'annuler votre voyage d'affaires. Vous devez également signaler cette pratique à l'un des contacts de référence.

Un de mes clients stratégiques attend des produits qui sont bloqués à la frontière pour contrôle douanier. L'agent des douanes m'informe qu'il peut accélérer le processus en payant 500 € au contrôle douanier. Puis je accepter afin de préserver la relation d'affaires avec ce client ?

Absolument pas. Ce paiement de facilitation est strictement interdit, même s'il est effectué par un tiers. Cela doit également être signalé à l'un des contacts de référence.

En voyage à l'étranger, je suis arrêté à la frontière pour un contrôle. Bien que je dispose de toutes les autorisations et visas requis, le contrôleur a un point de vue différent et menace de me retenir pour infraction à la loi sur l'immigration, à moins de lui verser 100 €. Pouvez-vous accepter ?

Comme votre liberté peut être considérée comme menacée, vous êtes autorisé par exception à effectuer le paiement. Vous devez également signaler cet incident à l'un des contacts de référence.



Document de référence

- EF_PRO_ETH-PAIEMENT_FR_V1.0



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »

CADEAUX ET INVITATIONS

NOS PRINCIPES

Des règles strictes

Tout cadeau ou invitation, reçu ou offert par un collaborateur, est strictement encadré par Elacin France.

Un guide pratique

Tout collaborateur est invité à lire le guide « Cadeaux, repas et invitations » afin de connaître les modalités d'application et la procédure d'approbation préalable.



✓ À FAIRE

- + Refuser poliment tout cadeau ou invitation non autorisé.
- + Tenir compte, avant d'offrir un cadeau ou invitation, du contexte ainsi que des conditions de notre politique interne et de celle du partenaire commercial.
- + Consulter le guide pratique au moindre doute.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Dissimuler des cadeaux ou invitations reçus.
- + Se rendre coupable d'un acte de corruption, plus sévèrement sanctionné, en acceptant des cadeaux ou invitations susceptibles d'influencer votre décision.



QUE FAIRE SI

J'ai l'intention d'inviter un client potentiel du secteur public à visiter notre centre de distribution pour lui démontrer notre expertise technique et logistique. Il accepte mon invitation à condition qu'Elacin France paie son voyage et son hébergement. Puis-je accepter ?

Toute relation avec des fonctionnaires constitue un sujet sensible d'un point de vue anti-corruption car la loi peut leur interdire d'accepter tout cadeau ou invitation. Les frais à engager doivent donc être préalablement approuvés, raisonnables et strictement liés à la visite. Les hôtels de luxe, les repas coûteux ou les séjours dépassant la durée de la visite sont strictement interdits.

J'ai reçu un cadeau d'un fournisseur. Connaissant ce fournisseur, je pense que refuser un tel cadeau sera considéré comme une offense et pourrait nuire à notre relation d'affaires. Puis-je accepter le cadeau ?

Les cadeaux reçus des fournisseurs ne peuvent être acceptés. Toutefois, si le refus peut avoir une incidence sur la relation commerciale en question, et uniquement dans ce rare cas, il pourra être accepté, après validation exceptionnelle du manager. Vous devez ensuite faire don au profit de toute l'entreprise.

Mon équipe et moi-même sommes invités par un fournisseur à une réunion d'une journée entière pour la présentation de ses nouveaux produits. Cette réunion aura lieu dans un hôtel de luxe et sera suivie d'un dîner. Le fournisseur prendra en charge tous les frais. Puis-je accepter ?

Dans tous les cas, vous devez demander l'approbation avant d'accepter conformément à la politique interne d'Elacin France. L'approbation dépendra du contexte et des circonstances factuelles, y compris du temps dédié à la réunion d'affaires lors de ce séjour. Elle sera refusée si l'invitation peut être considérée comme visant à influencer les décisions commerciales.

J'organise une procédure d'appel d'offres auprès de nos fournisseurs. L'un des fournisseurs participants m'invite à assister à un salon professionnel où il sera présent et me propose de prendre en charge l'intégralité de mes frais, y compris les frais de déplacement et d'hébergement. Puis-je accepter ?

Non, vous devez refuser car vous êtes en charge de la gestion de l'appel d'offres, ce qui peut être considéré comme une atteinte à votre indépendance et influencer votre décision.

Un fournisseur m'invite à assister à un événement sportif dans une suite VIP avec l'un de mes clients pour promouvoir ses produits auprès de ce client. Puis-je accepter l'invitation ?

Non, vous ne pouvez pas accepter une telle invitation d'un fournisseur, même en présence d'un client.



Document de référence

- EF_PRO_ETH-CADEAU_FR_V1.0



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »

RELATIONS CLIENTS ET FOURNISSEURS

NOS PRINCIPES

Priorité à l'excellence client

L'excellence client est au cœur de la performance d'Elacin France.

Notre mission : agir en pionnier pour offrir à nos clients tout ce dont leur environnement de travail a besoin, pour permettre à leurs équipes de se concentrer sur leurs priorités.

Partenaire de nos fournisseurs

Notre capacité à offrir l'excellence client repose avant tout sur un partenariat long-terme avec nos fournisseurs.

Une garantie d'intégrité et de confiance

Agir avec intégrité et respect est indispensable à une relation durable et de confiance avec nos partenaires.

✓ À FAIRE

- + Être à l'écoute de nos partenaires.
- + Résoudre ou relayer les préoccupations de nos partenaires.
- + Référencer des fournisseurs sur des critères objectifs et équitables.
- + Se référer aux conditions contractuelles applicables en cas de réclamation de nos partenaires.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Promettre des produits ou services qu'Elacin France ne pourra pas fournir.
- + Entrer en relation d'affaires sans se renseigner préalablement sur le partenaire concerné.
- + Divulguer toute information confidentielle sans autorisation préalable.
- + Ignorer ou minimiser toute réclamation de nos partenaires.

QUE FAIRE SI

Un de mes clients potentiels dans le secteur public me contacte pour m'informer de son intention de déréférer son fournisseur actuel en produits bureautiques pour sélectionner Elacin France. Il ne souhaite toutefois pas lancer une phase d'appel d'offres public et me demande si je suis prêt à diviser notre offre commerciale en plusieurs lots afin de rester sous les seuils de l'appel d'offres public. Que dois-je faire ?

Toutes les procédures de marché public, y compris les appels d'offres publics, sont réglementées et soumises à des principes fixés par la législation. Toute manipulation ou tentative de contournement du processus d'appel d'offres public pourrait entraîner des sanctions lourdes tant pour Elacin que pour le fonctionnaire concerné. Avant d'accepter la proposition de votre client, vous devez vous adresser à votre référent juridique afin de vérifier la faisabilité juridique d'une telle demande.

L'un de nos fournisseurs est actuellement en rupture de stock, ce qui pourrait nuire à notre capacité à servir nos clients. J'ai identifié un fournisseur alternatif sur le marché, que je connais professionnellement, mais non référencé chez Elacin France. Puis-je lui passer commande directement ?

Toute sélection d'un fournisseur doit suivre le processus d'appel d'offres obligatoire, même dans ce cas de figure. De plus, le fournisseur doit faire l'objet d'évaluations préalables. Un nouveau fournisseur ne peut donc pas être référencé sans suivre la politique interne d'Elacin France en la matière.

J'ai constaté, lors d'une évaluation fournisseurs, qu'une filiale d'un de nos fournisseurs était soupçonnée d'actes de corruption. Comment dois-je réagir ?

Vous devez immédiatement informer l'un des contacts de référence. Une décision de poursuivre ou pas la relation avec ce fournisseur, sur la base de faits circonstanciés, sera prise par Elacin France et sera communiquée au fournisseur concerné. La vigilance est de rigueur compte tenu des impacts de réputation potentiels pour Elacin France.



Vos contacts de référence

- + Votre manager
- + Votre référents Éthiques
- + L'outil « Signal'Ethique »



NOS PRODUITS ET ACTIFS



elacin{
hearing protection

EXCELLENCE PRODUIT

NOS PRINCIPES

Une quête d'excellence

Elacin France veille à ce que tous les produits proposés à nos clients répondent aux normes les plus élevées en termes de qualité, sécurité et environnement.

Le rôle clé de nos fournisseurs

Elacin France travaille exclusivement avec des partenaires partageant les mêmes ambitions d'excellence produit.



À FAIRE

- + Exiger des fournisseurs toute la documentation relative aux produits.
- + Stocker, transporter et livrer les produits en tenant compte de la nature et des instructions du fournisseur.



À NE PAS FAIRE

- + Dissimuler ou ignorer tout problème qualité ou de conformité produit.
- + Tenter de résoudre un problème qualité sans en référer aux personnes concernées.

QUE FAIRE SI

Un client est confronté à un problème qualité concernant un produit fourni par Elacin France informé de ce problème. Puis-je répondre à ce client ?

Toute question soulevée par un client concernant la qualité de nos produits et services doit être traitée avec le plus grand soin. Informez immédiatement l'un des contacts de référence afin qu'Elacin France puisse évaluer au plus vite la problématique qualité et le niveau de risque tant pour le client que pour nous-même. Vous êtes uniquement autorisé à informer votre client que le problème soulevé est pris en compte. Ne prenez aucune initiative ou action de votre propre chef. Sur la base de l'enquête qualité, des mesures correctives et une communication associée (selon le cas) pourront être décidées par les départements concernés.



Document de référence

- Code Éthique Fournisseurs



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Ethique »



PROTECTION DES ACTIFS

De quoi s'agit-il ?

Les actifs désignent tous les actifs matériels et immatériels d'Elacin France (ex : les installations, les outils, les véhicules, le matériel de bureau, les téléphones mobiles, les ordinateurs, les ordinateurs portables, les données financières, les données personnelles, les informations sensibles, les droits de propriété intellectuelle, les logiciels,...).

NOS PRINCIPES

Éviter toute utilisation inappropriée

Chaque collaborateur doit utiliser les actifs de l'entreprise exclusivement à des fins professionnelles et les protéger contre toute perte, vol, destruction, utilisation illicite ou usure prématurée.

Des mesures de sécurité

Elacin France met en place les mesures de sécurité adéquates pour se prémunir contre les cyber-attaques et les risques de perte ou violation des données.

✓ À FAIRE

- + Verrouiller votre ordinateur en cas d'absence du bureau et changer votre mot de passe lorsque cela est demandé.
- + Traiter les données à caractère personnel conformément à la réglementation applicable et à la politique interne d'Elacin France.
- + S'assurer que toutes les personnes extérieures que vous invitez dans les locaux d'Elacin France sont enregistrées et accompagnées.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Partager ses identifiants et mots de passe.
- + Divulguer des données à une personne non autorisée.
- + Laisser des données confidentielles ou sensibles sur une imprimante ou sur un serveur partagé.
- + Conserver ou transférer des documents professionnels sur des appareils personnels (téléphones, ordinateurs portables).

QUE FAIRE SI

Un collègue n'a pas accès à un outil informatique dont je suis administrateur. Puis-je lui transmettre mes informations de connexion ?

Vous ne devez pas communiquer vos informations de connexion. Créez plutôt un nouvel accès pour votre collègue après avoir reçu une approbation préalable justifiant la demande d'accès du collaborateur concerné.

Mon ordinateur et mon téléphone portable ont été volés. Que dois-je faire pour m'assurer que les données de l'entreprise sont protégées ?

Vous êtes prié d'informer immédiatement l'un des contacts de référence pour qu'il puisse sécuriser les informations stockées dans vos appareils. Signalez également rapidement la perte ou le vol aux autorités compétentes.



Document de référence

- Politique RGPD



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »



COMMUNICATION

NOS PRINCIPES

Une validation nécessaire

Tout collaborateur amené à s'exprimer dans les médias ou à l'occasion d'événements externes, en tant que représentant d'Elacin France, doit obtenir une validation préalable.

Vigilance et confidentialité

Quel que soit le canal, notamment sur les réseaux sociaux, toute communication d'un collaborateur doit respecter nos valeurs et la réalité de nos activités et ne pas contenir d'informations confidentielles.

✓ À FAIRE

- + Respecter les guides communication et les chartes graphiques.
- + Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la divulgation d'informations confidentielles.
- + Partager avec le responsable Communication tout commentaire ou article sensible ou négatif qui pourrait nuire à la réputation d'Elacin France, en particulier ceux à destination des réseaux sociaux.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Donner une interview ou publier des informations sans validation préalable du responsable Communication.
- + Dénigrer publiquement l'entreprise ou ses partenaires.
- + Diffuser des informations ou contenus faux ou trompeurs.

QUE FAIRE SI

J'aimerais utiliser mon propre compte de médias sociaux pour promouvoir Elacin France, ses solutions et ses produits, mais je crains de parler de la mauvaise manière ou de divulguer des informations confidentielles. Que puis-je faire ?

Vous pouvez demander à votre responsable Communication des conseils et des contenus prêts à l'emploi. Vous êtes libre de réafficher tout contenu officiel publié par les équipes Communication ou les Directeurs Généraux sur le compte de la société ou de la filiale.

Un magazine ou un blog m'a demandé une interview. Est-ce autorisé ?

Seuls les porte-paroles accrédités sont autorisés à donner des interviews. Si le média ou l'interview est en rapport avec votre expertise spécifique, demandez l'autorisation à votre Directeur Général et à votre responsable marketing.

Un prestataire de service me demande un témoignage client lors d'un événement ou sur son site pour promouvoir son offre. Est-ce autorisé ?

L'utilisation de la marque Elacin France par un partenaire commercial externe doit dans tous les cas être soumise à une autorisation préalable d'Elacin France. En cas de contractualisation avec un tiers, vous devez vous assurer qu'une clause stipulant cette exigence figure dans le contrat avant toute utilisation de la marque Elacin France. En cas de doute, veuillez informer l'un des contacts de référence qui prendra les mesures nécessaires pour vérifier si cette exigence d'autorisation préalable est mentionnée dans le contrat. Dans tous les cas, le contenu et le format du témoignage doivent être soumis pour approbation préalable de la Direction Générale d'Elacin France avant toute diffusion de ce témoignage par le prestataire de services.



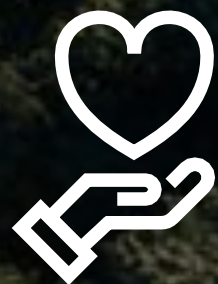
Document de référence

EF_PRO_ETH-COM_FR_V1.0



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »



NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

elacin{
hearing protection



ENVIRONNEMENT

NOS PRINCIPES

Un engagement historique

Le respect de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique sont ancrés de longue date dans les valeurs d'Elacin France.

La preuve concrète

Nous contribuons à cet engagement en adoptant une démarche RSE, en sensibilisant nos collaborateurs et partenaires à des pratiques plus responsables, en offrant à nos clients des produits et solutions toujours plus durables et en améliorant continuellement notre processus opérationnel.

✓ À FAIRE

- + Tenir compte du respect de l'environnement dans les prises de décision.
- + Appliquer les consignes locales en matière d'impact environnemental (ex : réduction et tri des déchets, interdiction des gobelets à usage unique, économie d'énergie,...).

✗ À NE PAS FAIRE

- + Dissimuler ou ignorer des pratiques environnementales inappropriées de la part des collaborateurs ou partenaires.
- + Faire des promesses excessives sur notre engagement et notre responsabilité sociétale en matière d'environnement.

QUE FAIRE SI

Je suis un acheteur. Comment puis-je m'assurer que les fournisseurs que j'ai sélectionnés respectent nos exigences environnementales ?

Elacin France a mis en place des politiques et des procédures strictes pour garantir le respect total de l'environnement dans toutes nos activités et décisions commerciales, partout où nous opérons. Tout fournisseur doit se conformer à ces politiques et procédures.

Je suis nouveau collaborateur chez Elacin France. Que dois-je faire pour contribuer aux objectifs environnementaux de l'entreprise ?

En tant que société certifiée ISO 14001, des objectifs environnementaux ont été spécifiquement définis pour les activités d'Elacin France. Veuillez consulter ces objectifs afin d'y contribuer.

Un client demande plus d'informations sur notre engagement environnemental. Quelles informations puis-je fournir ?

Vous pouvez communiquer les informations présentes dans la Stratégie RSE mise à jour chaque année.

Un client me demande des produits responsables. Puis-je répondre à sa demande ?

Vous pouvez communiquer les informations présentes dans la Stratégie RSE.



Document de référence

- Code Éthique Fournisseurs
- Stratégie RSE Elacin



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre responsable RH
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »

DROITS HUMAINS

NOS PRINCIPES

Des droits fondamentaux

Elacin France interdit toute forme de violation des droits humains tels que le travail des enfants ou l'esclavage moderne.

Une évaluation intégrée

L'évaluation RSE de nos fournisseurs fait partie de nos processus d'audit et de sélection.

✓ À FAIRE

- + Traiter chacun, en interne ou en externe, avec dignité et respect.
- + Être vigilant face à toute forme de violation des droits humains.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Dissimuler ou ignorer toute violation des droits humains en interne ou en externe.
- + Tenter de résoudre par vous-même une problématique de droits humains.

QUE FAIRE SI

J'ai lu dans les journaux que l'un de nos fournisseurs est soupçonné d'être directement ou indirectement impliqué dans une affaire d'esclavage moderne ou de travail des enfants. Comment dois-je réagir ?

Partagez immédiatement l'information avec l'un des contacts de référence afin qu'une enquête puisse être menée et que l'affaire soit clarifiée. Nous demandons à tous nos fournisseurs d'appliquer des standards équivalents aux nôtres. Dans une telle situation, la vigilance est de rigueur compte tenu des impacts de réputation potentiels pour Elacin France.

Je suis acheteur et je souhaite référencer un nouveau fournisseur pour des produits à marque Elacin France. Je sais que certains critères de référencement sont exigés. Peuvent-ils être exigés après sélection du fournisseur ?

Non. Une évaluation RSE de tout fournisseur de produits à marque Elacin France est un prérequis avant tout référencement du fournisseur en question. Seuls les fournisseurs dûment évalués et approuvés pourront être référencés.

Un client souhaite connaître le processus en place chez Elacin France pour réduire les risques RSE dans notre chaîne d'approvisionnement. Quelles informations puis-je lui partager ?

La Stratégie RSE est le document de référence à lui transmettre. Vous y trouverez une description détaillée de nos politiques RSE. Par ailleurs, vous pouvez également partager nos plans de vigilance détaillant les derniers faits et chiffres en la matière.



Document de référence

- Code Éthique Fournisseurs
- Stratégie RSE



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »

ACTIVITÉS POLITIQUES ET LOBBYING

De quoi s'agit-il ?

Le lobbying désigne toute action ou communication menée envers des autorités publiques ou politiques en vue d'influencer une décision.

NOS PRINCIPES

Neutralité politique

Elacin France ne soutient ni ne finance aucun parti ou organisation politique.

Tout collaborateur peut contribuer, à titre personnel, à des activités politiques en tant qu'individu, mais ne doit en aucun cas donner l'impression de représenter Elacin France.

Pas de lobbying

Par principe, toute activité de lobbying au nom d'Elacin France est interdite.

✓ À FAIRE

- + Respecter les choix et opinions politiques des collaborateurs.
- + Éviter toute communication politique au nom d'Elacin France.

✗ À NE PAS FAIRE

- + Mener des activités politiques au sein d'Elacin France.

QUE FAIRE SI

Le changement climatique m'inquiète beaucoup. Je suis un membre actif d'une association reconnue qui développe des actions de lobbying pour inciter nos gouvernements locaux à agir contre le changement climatique. Je suis fier des engagements d'Elacin envers le climat. Puis-je utiliser le nom et les actions d'Elacin comme levier d'influence ?

Vous êtes libre de vous engager dans toute association ou organisation et de mener des campagnes actives pour soutenir une cause en laquelle vous croyez. Ce type d'activités doit strictement rester dans une sphère privée. En aucun cas la marque, les équipements et les actions d'Elacin France ne doivent être associés à votre engagement personnel ou utilisés pour influencer les autorités publiques.

Je veux m'engager dans la politique et je prévois de mener une élection locale ou nationale. En ai-je le droit ?

Vous êtes libre de vous engager dans des activités politiques, que ce soit en adhérant à un parti politique ou en vous présentant à une élection, tant que vous n'utilisez pas la marque, les équipements ou les installations d'Elacin France pour améliorer votre profil ou soutenir votre campagne. Les activités politiques doivent strictement rester dans une sphère privée. Votre nom ne doit en aucun cas être associé à celui d'Elacin dans ce contexte.



Document de référence

EF_PRO_ETH-
LOBBYING_FR_V1.0



Vos contacts de référence

- + Votre responsable
- + Votre référent Éthique
- + L'outil « Signal'Éthique »



Version mise à jour : Janvier 2026

Zone d'activité Pariwest |
8, avenue Johannes Gutenberg |
78310 Maurepas | France
+33 (0)134 6137 82

elacin{ a sound
hearing protection experience

